

Décision

Générale

colonial

Décision n° 594 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 594

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date de publication
21 avril 1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 7 avril 1965. comme miliciens de: 2e classe, les recrues dont les noms suivent : Omar Bœuh Guelle, Mle 3009 Mohamed Barkat Loubak, Mile 3010. Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour deux ans et pour compter du 8 avril 1965, comme miliciens, de 2e classe, les recrues dont les noms suivent : Daher Mohamed Elmi, Mle 3011; Ganoug Ahmed Guelle, Mile 3012 : Mohamed Djirab Gueddi, Mle 3013. Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'incorporation.